

Envoi : 19/06/2018  
Réception par le Préfet : 19/06/2018  
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**COMMUNICATION SUR LA NOUVELLE CHARTE D'UTILISATION DES  
RESSOURCES T.I.C.  
(TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,  
MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER,  
Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN,  
TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme JENN

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire du 5 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative à la nouvelle charte d'utilisation des ressources T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication). Les Conseillers départementaux sont appelés à prendre connaissance de la nouvelle charte d'utilisation des ressources T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication) du Département et à signer le récépissé de prise de connaissance y afférent.

La Présidente



Brigitte KLINKERT